LOIRE-ATLANTIQUE
pêche et plaisance

Port de Pêche
BP 90 - 44490 Le Croisic
Tel : 33 (0) 2 40 23 02 02
Fax : 33 (0) 2 40 23 27 14
peche.lecroisic@lapp44.fr

Saeml au capital de 600.000€
Siret 52400775400012
TVA intra 49524007754
APE 5222 Z

***COMITE CONSULTATIF DES USAGERS DU PORT DU CROISIC***

***Compte rendu de la réunion du 26 novembre 2019***

La réunion du comité consultatif des usagers du port du Croisic a eu lieu le **mardi 26 novembre 2019 à 10h00** dans la salle de la criée sur l'ordre du jour suivant :

1. Bilan technique au 30 septembre 2019
2. Situation des travaux en cours
3. Point sur le Syndicat Mixte
4. Barème 2020
5. Questions diverses

## 1. Rappel du rôle des différents conseils du port

☞ *Conseil portuaire*

Structure dont le fonctionnement est régi par le code des ports maritimes. Il est convoqué par le concédant du port (Le département actuellement) et sa composition est définie par les textes.

Les plaisanciers y sont représentés par les 3 membres titulaires du CLUPP (Comité des Usagers du Port de Plaisance)

Son rôle est consultatif, il se réunit deux fois par an et doit donner son avis sur les barèmes portuaires et le règlement intérieur du port.

☞ *CLUPP (Comité des Usagers du Port de Plaisance)*

Son existence est définie par le code des ports maritimes et sa mise en place relève du propriétaire du port. Aucune règle n'est définie en ce qui concerne le mode d'élections de ses représentants ni de son fonctionnement.

Sur les ports du Croisic et de La Turballe c'est la Saeml qui s'est substituée au département pour organiser les élections du CLUPP.

Son rôle est de représenter les plaisanciers au conseil portuaire. Les gestionnaires doivent également lui présenter les comptes annuels du port. En revanche, aucune règle ne régit ses éventuelles réunions.

☞ *Conseil Consultatif des Halles à Marée*

C'est l'organe de gestion des relations entre les usagers du port de pêche. Sa composition et son fonctionnement sont définis par des textes législatifs et le règlement d'exploitation des ports.

- *Comité Consultatif des Usagers du Port (aujourd'hui)*

C'est une structure informelle, mise en place par la Saeml, afin de réunir autour d'une même table tous les usagers du port pour y discuter de la vie du port et y régler d'éventuels litiges ou difficultés rencontrées par les usagers.

Il se réunit au moins une fois par an et permet de diffuser largement toutes les informations techniques et financières du port en toute transparence.

**2. Bilan au 30 septembre 2019**

M. PALLADIN dresse le bilan de l'activité de la Saeml en général et du Croisic en particulier au 30 septembre 2019.

Au Croisic le tonnage a pu être maintenu malgré une baisse d'apport de certaines espèces.

A La Turballe, l'année 2019 sera de nouveau une très bonne année de germon avec des débarquements en hausse de 17 % par rapport à 2018.

Sur l'ensemble des ports de pêche, les chiffres à fin novembre sont identiques à ceux de 2018.

Pour la plaisance, à part le mois de mai où la météo n'a pas été favorable, nous avons encore augmenté la fréquentation sur le port du Croisic. Nous pouvons nous réjouir de la bonne météo estivale qui a certainement été un facteur important, tout comme l'absence de coupe du monde qui nous avait valu un port vide au début du mois de juillet l'année dernière.

La réorganisation des places visiteurs dans la chambre des vases nous a également permis de faciliter l'accueil des plaisanciers.

Même constat sur le pool, souvent complet alors que nous disposions de plus de places que les années précédentes.

La cale de mise à l'eau elle aussi a vu sa fréquentation augmenter (2446 bateaux contre 2246 en 2018)

Petit bémol sur l'accueil des gens du voyage toujours plus nombreux et plus agressif. Encore trop d'impayés de leur part malgré notre vigilance.

Autre fait marquant cet été, le vol avec effractions de la capitainerie.

**3. Situation des travaux en cours**

Un point est fait des différents investissements au cours parmi lesquels :

- Le chantier de remplacement des installations frigorifiques dont le marché doit être lancé début décembre.

- ☞ Un nouveau ponton destiné à recevoir les pros va être installé en face du ponton pro actuel mais côté ville. Il sera équipé d'une passerelle qui permettra d'embarquer des clients en toute sécurité. Par ailleurs il pourra servir de support à un ponton temporaire en période estivale ou lors de manifestations nautiques.

## 4. Point sur le syndicat mixte

Le comité reçoit M. Michel GENTHON, actuellement chargé de mission au département et qui doit intégrer le Syndicat Mixte en janvier prochain.

M. GENTHON présente au comité le syndicat mixte en expliquant que sa mise en place ne change en rien le fonctionnement actuel de la Saeml, si ce n'est que celle-ci change de délégant.

Le syndicat mixte se substituera au département au 1r janvier 2020 dans ses missions d'entretien et de financement des infrastructures (quais, terre-plein) et sera chargé du lancement des prochains appels d'offres pour la gestion des ports qui lui ont été transférés (Pornic en 2020, Le Croisic et La Turballe en 2021).

Le Directeur du syndicat mixte, dont les locaux seront basés à St Nazaire, sera M. Gildas GUGUEN, ancien directeur du port de La Turballe et ancien DGS de la mairie.

## 5. Barème 2020

Le projet de barème ne fait l'objet d'aucune observation.

La réunion s'est achevée à 12h00